



MAIRIE DE COLOGNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 février 2020 ----- PROCES-VERBAL

Le 17 février deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Cologne s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de **Monsieur TOUGE André**, Maire.

Date de la convocation : 13 février 2020

Conseillers en exercice : 14

Sont présents André TOUGE, Cyril ROMERO, Alain HERVE, Olivier LARRIEU, Dominique MEHEUT, Khader GHEZAL, Jean-Claude GAUDON, Alain DELOM, Angélique TROTTIN.

Absents excusés : Rémy MEUNIER, Marie-France LABORIE, Naïma CAUSSE

Procurations : Dominique MEHEUT pour Marie-France LABORIE

Absents : Anne GENIN, Jérémie PASA.

Secrétaire de séance : Dominique MEHEUT.

Ordre du Jour

- DIA (délibération)
- Approbation Compte de Gestion
- Approbation Compte Administratif
- Complémentaire maintien de salaire
- Travaux lotissement La Bourdette
- Tableau des élections
- Achat Licence IV
- Questions et informations diverses

La séance débute avec la lecture du Procès-Verbal du conseil municipal du 13 Janvier 2020. Il ne fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

DIA (délibération)

Vente du bien sis Rue Max LABORIE : Section AA n°191 superficie 200 m². Vendeur ROGER Alain, Acquéreur : Jean Sébastien DUBOS 31000 Toulouse. Pour un montant de 180 000 €.

Le conseil municipal à l'unanimité des voix décide de ne pas préempter.

Approbation du Compte de Gestion

Mr le Maire nous informe que l'actif de la commune s'élève à 7 670 990 €.

Mr le Maire nous rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes et qu'il a été validé par le trésorier de la commune (le percepteur) Il en concordance avec le compte administratif.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion.

Approbation du Compte Administratif

Sous la présidence de Jean-Claude GAUDON 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 583 440,00 €

Recettes 785 449,10 €

Investissement

Dépenses 500 125,13 €

Recettes 622 014,89 €

Restes à réaliser : 26 341,60 €

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité;
Le compte administratif.

Mr le Maire nous rappelle que le capital d'emprunt en 2014 était de 291 955 € et qu'il s'élève à 233 398 € à ce jour.

Complémentaire maintien de salaire

Mr Le Maire nous fait savoir que les agents ont demandé une augmentation de la participation financière de la commune pour la « complémentaire maintien de salaire » qui a été mis en place en 2012 et qu'aucune revalorisation n'a été faite à ce jour. (La cotisation payée par les salariés est au % de leur salaire et au prorata du temps de travail).

Mr le maire nous rappelle que la commune participe à hauteur de 27 € maxi par salarié et qu'une augmentation de 10 € maxi coûterait à la collectivité 648 € de plus par an.

Mr Khader GHEZAL nous rappelle que pendant cette mandature, il a été mis en place pour les salariés : le CNAS « comité d'entreprise pour agents territoriaux ». Et qu'une prime leur a été allouée pour un équivalent environ $\frac{3}{4}$ de leur salaire.

Après discussions et échanges, il a été retenu que l'effort pendant ce mandat a été fait et par conséquent, le conseil municipal ne retient pas cette augmentation à la majorité des voix : 9 contre et une abstention.

La proposition d'une augmentation de participation financière de la commune pour « la complémentaire maintien de salaire » n'est pas retenue.

Travaux lotissement « La Bourdette »

Mr le Maire nous informe que, le Toit Familiale a déposé, un permis de construire de 17 logements donc 12 T2 au lotissement « La Bourdette».

Plusieurs réunions ont eu lieu avec : Le Syndicat d'électrification, Le CCBL pour Le TAE, La Barousse pour AEP, le Géomètre, l'architecte, le directeur du Toit Familial et la Mairie.

Concernant l'électricité la commune aura à sa charge une participation financière d'un montant de 5 400 €.

Une problématique subsiste concernant le droit de financer l'Arrivée d'Eau Potable, Mr le Maire est en discussion avec La Barousse et Le Toit Familial. Le montant s'élève à 10 208 €.

Mr le Maire nous fait savoir que le permis de construire ne pourra pas être débloqué tant qu'il n'y aura pas eu consensus.

Tableau des Elections

Mr Le Maire nous demande de prendre rang pour la tenue des urnes pour les élections municipales prochaines.

Achat de Licence IV

Mr le Maire nous informe qu'un projet privé de création de commerce « Bar Tapas » est en cours sur notre commune.

Mr le Maire nous rappelle que la commune est propriétaire d'une licence IV. Le restaurant «Le Comptoir des Colibris » l'exploite, elle l'a en location.

Mr le Maire s'est rapproché de Stéphanie Grenier, directrice du restaurant, afin de savoir si elle avait toujours la nécessité de cette Licence. Mme Grenier a fait savoir que cette licence est bien nécessaire pour le fonctionnement de son activité.

Dans l'optique de la commune a d'accompagner la création de nouveau commerce, Mr le maire nous demande l'autorisation de se renseigner pour un éventuel achat de licence IV par la commune en vue de location pour « Le Bar Tapas ».

Après échange sur le bien-fondé de l'achat d'une 2^{ème} licence IV par la commune, le conseil municipal ne se prononce pas sur cet achat, tant que le projet « Bar Tapas » ne sera pas plus abouti. Le conseil laisse ce sujet au prochain conseil municipal.

Mr Khader GHEZAL, nous rappelle les conditions d'achat de la licence IV. L'achat par la commune suite à l'incendie du café restaurant qu'il l'exploitait. Si cette licence était restée inactive plus d'un an, elle aurait été perdue, afin de ne pas la perdre la commune l'a achetée et l'a donnée en location pour exploitation temporaire au restaurant « Le Comptoir du Colibris ».

Questions et informations diverses

- Mr le Maire nous informe qu'un artisan boulanger se porte acquéreur du fonds de commerce de la Boulangerie « Mie Colonnaise » de Cologne et qu'il passe le sous seing privé demain matin. Il sera ouvert toute la journée. Ce sera une Boulangerie - Pâtisserie, la boulangerie et la pâtisserie seront faites sur place. Des aménagements seront à prévoir. La mairie prendra à sa charge les travaux sur le bâtiment, elle en est propriétaire. L'aménagement sera à la charge du propriétaire du fonds de commerce.
- Mr le maire nous fait savoir qu'il a un rendez-vous mercredi après-midi avec un investisseur en vue d'un lotissement sur un terrain situé au lieu dit La Bourdette.

Fin de la séance à 23 heures.